

Association indépendante de toute liste municipale actuelle ou future
Agréée pour la protection de l'environnement depuis 1995

Le lobby du grignotage progresse

À Bois le Roi, il y a un **lobby du grignotage** des espaces boisés. Ce lobby pousse ses pions lentement mais sûrement. A chaque occasion, il s'emploie à obtenir l'ouverture à la construction, de surfaces supplémentaires.

Ce que le bâti gagne est **irréremédiablement perdu** pour le boisé.

Le lobby du grignotage ne peut que gagner du terrain si on le laisse agir.

Or ce que les Bacots aiment, c'est **vivre au milieu d'espaces boisés** et verdoyants. C'est aussi être tranquille dans un cadre calme, serein et apaisé après une journée de travail.

De quel droit retirer aux bacots ce qu'ils apprécient?

Le comportement de ce lobby nous oblige à engager des actions pour **sauvegarder** ce que nous apprécions tous.

Les projets en cause sont:

Emplacement du futur centre culturel



Emplacement des futurs bureaux



- La **destruction de la perspective boisée** du début de l'avenue de la forêt par l'implantation en bordure de rue du futur centre culturel.
- La **disparition** entérinée en 2005 par la municipalité de la **haute haie boisée** visible par le voyageur qui attend son train pour Paris. Elle sera remplacée par des immeubles de bureaux.
- Le droit à construire encore **5 000 m² supplémentaires** pour la clinique du Pays de Seine, en plus des 1896 m² sur le point d'être construits et pour lesquels un permis a déjà été accordé (ils correspondent à 26 lits supplémentaires autorisés par l'agence régionale d'hospitalisation).
- Le droit de construire **1 000m² supplémentaires** pour Chantemerle, établissement de soin situé dans la zone de protection de la vallée de la Seine.
- L'autorisation d'implanter de **nouveaux lotissements**.

**Ne laissons pas le lobby du grignotage avancer tranquillement.
Soyons actifs.**

**Ne laissons pas passer une occasion de dire
ce que nous pensons aux élus.
Lors de la prochaine enquête publique en mairie,
donnez votre avis.**

Implantation du centre culturel:

Nous sommes nombreux à penser que le centre culturel serait **mieux placé près du collège**, pourquoi ?

- Parce que ce serait **plus facile et plus sécurisant** pour les enfants d'accéder à la bibliothèque.
- Parce que l'on peut **s'y garer**.
- Parce qu'il n'y a **pas les nuisances sonores** de la voie ferrée.
- Parce que cela **facilitera les projets pédagogiques**.



Terrain près du collège

Votre rue est-elle cyclable ?

Quand vous circulez à vélo, vous sentez-vous **en sécurité dans votre rue** ?

Comment la classeriez-vous ?

- Vert:** les voitures circulent lentement et la cohabitation se passe bien
Jaune: les voitures roulent plus vite, ce n'est pas confortable pour les vélos.
Rouge: les voitures circulent à plus de 50km/h, les cyclistes sont stressés.
Noir: les voitures dépassent les 70km/h, les risques sont très grands pour les vélos.

Communiquez-nous votre classement sur www.blenvironnement.org
ou en écrivant au:
secrétariat de l'association, 51 rue du Cormier-77590 Bois le Roi.

Suite à cette enquête, l'association organisera le **1^{er} mai 2009** une journée publique sur la circulation.

Un aménagement qui interroge

Un aménagement a été réalisé cet été, dans la **rue du clos de la cure** qui conduit à l'école des Viarons (CP, CE1).

Dans le cas présent, ni les riverains, ni les associations n'ont été consultés. Impraticable pour les cyclistes comme pour une maman avec sa poussette, cet aménagement, fait à la va-vite, n'obtient pas un franc succès auprès des piétons. Paradoxalement, on y constate même une **très nette augmentation de la vitesse des voitures**.

Pourquoi la concertation a-t-elle disparu ?

Que faire maintenant pour réduire la vitesse des voitures et assurer une meilleure sécurité pour tous dans cette rue ?

Couloir aérien, un mieux en vue !

Depuis plusieurs années, l'association a multiplié les démarches pour que **les avions** qui survolent Bois le Roi **passent plus haut**. Elle est intervenue, auprès de la Direction de l'Aviation Civile, de notre député, de l'autorité contre les nuisances aériennes et de l'Aéroport de Paris. De réunions en courriers, elle a plaidé la cause des habitants.

Les résultats arrivent: depuis septembre est expérimentée, à certaines heures « la descente en continu ». Cela se traduit par un survol de Bois le Roi à 2100 m au lieu de 1200 ou 1800 m comme aujourd'hui. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir enfin appliquer une mesure demandée depuis plusieurs années.



Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de **16€** à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat .

**66 % du montant de votre cotisation sont déductibles de vos impôts, pour les cotisations versées en 2008 dans la limite de 20 % de votre revenu imposable*

Secrétariat
51 rue du cormier
77590 Bois le Roi
contact@blenvironnement.org